

EN BOCAGE BRESSUIRAIS

NOUVEAU
à partir
du 1^{er} juillet
2019

TOUS les EMBALLAGES se TRIENT !



les sachets et films en plastique



les barquettes



les pots



CITEO

www.agglo2b.fr - 05 49 81 15 15

agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS

Désormais, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri : emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.



Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

Toutes les bouteilles		Toutes les barquettes	
Tous les pots et les boîtes		Tous les emballages en métal	
Tous les flacons et les bidons		Toutes les briques alimentaires et les emballages en carton	
Tous les films		Tous les papiers	
Tous les sacs et les sachets			

TOUS les EMBALLAGES se TRIENT !

- 1 C'est un emballage ? Dans le bac de tri !**
Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.
- 2 Déposez vos emballages en vrac dans le bac.**
- 3 Inutile de les laver, il suffit de bien les vider !**



Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !



À TRIER

Quel que soit votre mode de collecte !



**TOUS
les EMBALLAGES
se TRIENT !**

EMBALLAGES VERRE

SANS COUVERCLE

NI BOUCHON



Bouteilles, bocaux, pots,
flacons en verre



EMBALLAGES & PAPIERS

BIEN VIDÉS ET EN VRAC



Bouteilles et flacons
en plastique



Emballages en métal



NOUVEAU ! Tous les autres emballages en plastique :
barquettes, films, sachets, pots et boîtes



Tous les papiers
se recyclent



Briques alimentaires
et emballages carton



ORDURES MENAGERES

DANS UN SAC BIEN FERMÉ



Pour tout renseignement : www.agglo2b.fr - 05 49 81 15 15